

ÉCOLE DE CIRQUE DE QUÉBEC

*Mesure en places pour la reprise des activités suite à la
fermeture temporaire en lien avec la pandémie COVID-19*

Version 13
Révisé le 28 juillet 2021

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONSIGNES GÉNÉRALES.....	3
Accès au bâtiment	3
Utilisation sécuritaire des lieux physique et des équipements	4
Utilisation des espaces d'entraînement et équipements.....	4
Utilisation des espaces communs et des toilettes	5
Mesures d'urgence et premiers soins	5
Accès rapide aux mesures en place par département	6
PLAN DE REPRISE.....	7
Secteur récréatif Automne 2021	7
Accueil	7
Procédures.....	7
Conditions de pratiques par disciplines:	7
Entraînement libre pour professionnels.....	8
Accueil	8
Espaces disponibles.....	8
Temps disponible	8
Procédures.....	8
Conditions de pratiques par disciplines	8
Politique d'entreposage d'appareils circassiens pour les professionnels	9
Rentrée scolaire Automne 2021	9
Accueil	9
Procédures.....	10
Conditions de pratiques par disciplines:	10
Camps de jour Été 2021	11
Accueil	11
Mesures générales	11
Respect des consignes de distanciation	12
Horaire type.....	12
Service de garde	12
Capacité des Salles	12
VISUELS EN PLACE	13

INTRODUCTION

Afin de permettre l'ouverture et l'exploitation sécuritaire de l'École de cirque de Québec (ECQ), nous demandons à tous les usagers de bien vouloir lire attentivement ce guide et de respecter les mesures mises en place lors de leur visite dans nos installations.

Veillez prendre note que ce document est constamment adapté en fonction des modifications aux recommandations gouvernementales. Afin de vous assurer d'avoir la version la plus récente, merci de consulter la dernière version disponible pour téléchargement sur la page d'accueil de notre site web (dans le carré rouge à cet effet) : www.ecoledecirque.com

CONSIGNES GÉNÉRALES

Accès au bâtiment

- Un accès restreint aux personnes autorisées seulement sera permis, en fonction de la superficie et de la configuration des lieux et des recommandations de la direction de la santé publique (DSP).
- Un endroit pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique sera accessible à l'entrée et dans chaque zone d'entraînement.
- Toute personne entrant dans l'école a l'obligation de se laver les mains et de répondre au questionnaire sur la santé exigé par la DSP qui sera présenté des façons suivantes :
 - Employés permanents : Formulaire en ligne validé par un responsable désigné.
 - animateurs des camps de jour : Formulaire en ligne validé par le responsable désigné
 - Enfants aux camps de jour : Questions posées aux parents à l'oral par un employé à l'arrivée.
 - Professionnels : Formulaire en ligne validé par le responsable désigné.
 - Étudiant.es : Formulaire en ligne validé par le responsable désigné.
- En cas d'hésitation quant à l'auto-évaluation de vos symptômes, vous pouvez vous référer à cette ressource :
https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/?gclid=EAlalQobChMlXyiqnYbp6wIVBK7ICh11kAfWEAAAYASAAEgKkUfD_BwE
- Un employé, étudiant.e ou un usager avec un questionnaire positif ne doit pas venir à l'école et doit contacter le 1 877 644-4545 ou le 811 pour les consignes à suivre, après avoir informé la direction (consulter le <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/qui-contacter-en-cas-de-symptomes/> pour les numéros de téléphone locaux).
- Un employé, étudiant.e ou un usager qui a un questionnaire positif ou qui développe des symptômes durant le travail ou l'entraînement doit être immédiatement retiré et référez-vous au [questionnaire des symptômes COVID-19 de l'INSPQ](#) pour connaître la suite de mesures à prendre.
- Dans le cas où une personne ayant fréquenté l'ECQ est déclarée positive à la COVID-19 ou qu'elle développe des symptômes de la COVID-19 lors de sa présence à l'ECQ, la direction retracera son emploi du temps des 48 dernières heures et demandera à toutes les personnes ayant été en contact étroit avec cette personne de se mettre en auto-isolation. Ces personnes devront s'autoévaluer après 48h et procéder à un test de dépistage si jugé nécessaire, avant de pouvoir reprendre leur emploi du temps l'ECQ.

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou en avez présenté dans les 10 derniers jours, les personnes qui vivent avec vous doivent aussi s'isoler en attendant le résultat de votre test.
- Il est recommandé par la DSP de ne pas se toucher le visage.
- L'espace entre chaque personne doit être d'un minimum de 2 mètres, soit un rayon de 4m².
- Les lieux sont aménagés de manière à faire respecter une distance de 2 mètres en tout temps entre les individus.
- Chaque usager a l'obligation de porter un masque de procédure dans ses déplacements et les aires communes, notamment dans les couloirs, les lieux de croisement et espace commun.
- Le port des chaussures uniquement destinées à être portées dans l'école est obligatoire dans tous les espaces de l'établissement.
- Les usagers ont l'obligation d'arriver dans les locaux avec des vêtements propres et lavés chaque jour et devront garder leurs effets personnels dans un sac en tout temps et les déposer à l'endroit désigné de la zone d'utilisation ou dans le vestiaire.
- Afin d'éviter les déplacements, les collations sèches et faciles à manger sont permises dans les espaces de travail.
- Si la température le permet, les pauses sont prises à l'extérieur sinon l'espace des tables de la cafétéria est permis si les règles de distanciation et les procédures de nettoyage après chaque utilisation sont respectées.

Utilisation sécuritaire des lieux physique et des équipements

- Des affiches qui rappellent aux usagers les mesures à respecter : distanciation physique, lavage des mains, utilisation restreinte des aires communes sont installés à l'entrée, près des équipements, etc.
- Les usagers qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou qui sont en isolement volontaire ou obligatoire se verront interdire l'accès à l'École de cirque de Québec.
- En raison des risques inconnus de contamination, tout usager présentant une plaie ouverte devra désinfecter et couvrir complètement ses plaies avant l'arrivée à l'École.
- Toute personne qui refuse de respecter les règles de distanciation, les principes de désinfection ou les consignes générales sera priée de sortir à l'extérieur du site.
- Un nombre maximum d'usagers autorisés par salle sera déterminé pour chacune des salles.
- Chaque usager est responsable de l'équipement qui lui est attribué et se doit de l'entreposer et l'entretenir de façon convenable.
- Un employé sera présent à la réception pour contrôler les allées et venues des usagers.
- Un employé sera présent pour superviser l'utilisation des équipements et outils, tout en maintenant une distance de 2 mètres avec les usagers.

Utilisation des espaces d'entraînement et équipements.

- Les usagers doivent se laver les mains selon la procédure affichée à chacun des points d'entrée des studios et espaces d'entraînement.
- Les usagers sont encouragés à apporter leurs équipements personnels.
- Le matériel d'entraînement périssable (taping physio, magnésie, résine.) pourra être acheté à la réception à l'arrivée.
- La pratique en duo ou à plusieurs est permise à la condition de porter un masque de procédure en tout temps.
- L'assistance physique (spotting) est autorisée dans le cadre scolaire seulement et dans le cas nécessaire à condition que l'employé porte un masque de procédure.
- Il est interdit de s'entraîner torse nu.
- Les usagers garderont leurs effets personnels dans un coin de leur zone d'entraînement ou sur le crochet désigné à cet effet.
- Les usagers doivent rester dans leurs zones respectives
- La manipulation des « Moufles » (renvoi des cordes avec poulies) se fait uniquement avec un lavage de main avant et après, en portant un masque de procédure par la personne si celui-ci est à moins de 2 mètres de l'utilisateur.

Utilisation des espaces communs et des toilettes

- Aucune période d'attente ne peut se faire à l'intérieur de l'École.
- Le flânage est interdit dans l'école.
- Tous les déplacements inutiles sont interdits.
- Tous les déplacements se feront en marchant.
- Respecter la règle de distanciation physique de 2 m en tout temps.
- L'utilisation des vestiaires est permise.
- Les employés qui sont contraints à manger à l'école devront respecter les mesures de distanciation et de nettoyage imposé par la DSP dans la cafétéria.
- Les aires communes et les installations sanitaires seront nettoyées et désinfectées selon les procédures recommandées, 3 fois par jour ou plus selon la fréquentation des lieux. Au besoin, consulter la liste suivante pour les produits désinfectants
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

Mesures d'urgence et premiers soins

- En cas d'intervention d'urgence, une trousse d'urgence comprenant les éléments de protection individuelle suivants sera mise à disposition dans chaque station :
 - Masque de procédure

- Gants
 - Lunettes protectrices
 - Jaquette
- Si une réanimation cardiorespiratoire (RCR) doit être pratiquée, la procédure a été modifiée par les instances en contexte de pandémie : l'insufflation ne peut être exercée ; les enseignants et employés assignés et formés en premiers soins doivent prendre connaissance des changements à la procédure à l'adresse suivante et ensuite le confirmer à l'équipe de soutien
<https://www.coeuretavc.ca/articles/modifications-apportees-a-la-rcr>
- Si une évacuation doit être faite, les consignes habituelles doivent être appliquées selon le degré de l'urgence en respectant tant que possible les mesures de distanciations de 2m.

Accès rapide aux mesures en place par département

Pour avoir accès rapidement aux mesures en place propres à un département, cliquez sur celui de votre choix parmi ces options :

1. [Entraînement libre pour professionnels](#)
2. [Secteur récréatif | Printemps 2021](#)
3. [Rentrée scolaire | Automne 2021](#)
4. [Camps de jour | Été 2021](#)

PLAN DE REPRISE

Les activités de l'école reprendront par phases qui seront expliquées et fur et à la mesure que le temps avancera.

Secteur récréatif | Automne 2021

Mis à jour le 09/08/21

Accueil

Les Clients qui n'ont pas été en contact avec un cas de COVID-19 positif et qui n'ont aucun symptôme pourront entrer par la porte de côté pour se désinfecter les mains et par la suite, se diriger vers leurs zones de cours. Le port du masque de procédure est obligatoire lors des déplacements pour toute personne âgée de 10 ans et plus.

Il est obligatoire de porter un masque de procédures (masques bleus) et respecter le 2 mètres avec tout le monde.

Procédures

- Les employés (les enseignants et enseignantes) assureront la supervision des entraînements, ainsi que le bon respect des règles.
- Vous devrez entrer par la porte d'entrée de l'ECQ sur le côté de l'église (7^e rue), au maximum 10 minutes avant l'heure du début de votre entraînement.
- Vous vous dirigerez à votre lieu d'entraînement avec tous vos biens. Vous devrez être déjà en tenue d'entraînement et prêt à commencer.
- La circulation dans l'école doit se faire avec un masque de procédure.

Conditions de pratiques par disciplines:

- **Trapèze volant**
 - Le port du masque de procédure est obligatoire durant les déplacements.
 - L'utilisation de la craie liquide est utilisée pour la désinfection des mains.
 - Personne ne peut rester dans la zone du longeur avec le longeur durant le cours.
- **Trampoline**
 - Maximum de 1 personne à la fois
 - La désinfection des matelas de parade doit être faite entre les participants
- **Trampo-mur intérieur**
 - Maximum de deux personnes à la fois sur la plateforme
 - Maximum d'une personne à la fois sur le trampoline
- **Trampo-mur extérieur**
 - Maximum de 4 personnes
 - Maximum de deux personnes à la fois sur la plateforme
 - Maximum d'une personne à la fois sur le trampoline
 - Nous vous recommandons d'avoir des gants avec vous puisque la structure est en acier.
- **Mât chinois**
 - Le mât utilisé doit être nettoyé après utilisation par l'utilisateur.
- **Galette (rollerFlex)**
 - L'utilisation des galettes est acceptée.
 - Un nettoyage sera effectué chaque semaine selon un horaire fixe.

Entraînement libre pour professionnels

Entrée en vigueur le 06/07/2020

Mis à jour le 28/07/21

Accueil

Il sera possible de faire de l'entraînement libre à l'École de cirque de Québec . Pour ce faire :

- Vous devrez vous inscrire à cette adresse entrainement@ecoledecirque.com chaque semaine avant mercredi midi pour la semaine suivante. Nous ne prendrons pas les demandes faites à l'extérieur de ces heures.

Espaces disponibles

- Une zone vous sera attribuée en fonction de vos besoins. Veuillez consulter le plan joint à ce document à des fins de référence.

Temps disponible

- Des blocs de temps seront alloués selon la disponibilité. (exemple: 1 h 30 d'entraînement)
- La salle de conditionnement physique (si disponible) peut contenir un maximum de 6 personnes.
- Les heures d'entraînement disponibles sont celles qui vous sont communiquées par courriel. Dans le cas où vous n'avez pas reçu l'horaire, faites-en la demande à entrainement@ecoledecirque.com

Procédures

- Vous devrez arriver en tenue d'entraînement, les vestiaires ne sont pas disponibles
- Vous devrez apporter votre matériel et repartir avec.
- L'entreposage est permis, voir la section **Politique d'entreposage d'appareils circassiens pour les professionnels**
- Vous devrez arriver à la porte d'entrée principale de l'ECQ (7^e Rue), 10 minutes avant l'heure de début de votre entraînement.
- À votre arrivée vous devrez vous désinfecter les mains, puis vous diriger à votre zone d'entraînement.
- La circulation dans l'école doit se faire avec un masque de procédure, vous devrez apporter le vôtre.
- Les zones d'entraînement allouées doivent être respectées.

Conditions de pratiques par disciplines

Trampo-mur extérieur

- Maximum de 4 personnes par bloc de temps
- Maximum de deux personnes à la fois sur la plateforme
- Maximum d'une personne à la fois sur le trampoline
- Nous vous recommandons d'avoir des gants avec vous puisque la structure est en acier.

Trampoline

- Maximum de 1 personne à la fois
- Les matelas de parade utilisés doivent être nettoyés et rangés après utilisation par l'utilisateur.

Trampo-mur intérieur

- Maximum de deux personnes à la fois sur la plateforme.
- Maximum d'une personne à la fois sur le trampoline.

Aérien fixe, tissus / cerceaux / sangle/ corde de lisse / trapèze/ cube

- La pratique se fait avec des vêtements appropriés.

Roue allemande / roue Cyr / vélo

- L'assistance physique (spotting) est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Mât chinois

- Le mât utilisé doit être nettoyé après utilisation par l'utilisateur.
- La pratique se fait avec des vêtements couvrant au maximum tout le corps, pantalons longs, manches longues, ainsi que des chaussures.
- L'assistance physique (spotting) est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Fil de fer et fil mou (slackline)

- Le travail se fait uniquement avec des chaussures adaptées.
- Le fil et ses accessoires sont rangés après chaque utilisation dans l'emplacement prévu à cet effet.
- L'assistance physique (spotting) est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Politique d'entreposage d'appareils circassiens pour les professionnels

Procédure

- Faire une demande en envoyant un courriel à pdube@ecoledecirque.com.
- Le courriel doit avoir comme objet « entreposage pour professionnels ». Le message doit contenir votre identité ainsi qu'une description de l'appareil que vous désirez entreposer.
- Une réponse vous sera envoyée par courriel. Si elle s'avère positive, un lieu d'entreposage vous sera attribué.
- Vous devrez remplir un formulaire d'acceptation des risques qui vous sera envoyé par courriel.

Conditions

- L'ECQ se réserve le droit de refuser d'entreposer un appareil par manque d'espace.
- L'entreposage est réservé seulement aux professionnels actifs en entraînement libre à l'école. Ceci est un privilège accordé afin de faciliter l'entraînement libre d'un artiste. L'ECQ n'étant pas un entrepôt, si vous faites un arrêt à votre entraînement libre, vous devrez récupérer votre matériel par la même occasion.
- Si des conditions extraordinaires obligent l'École à fermer pour une longue période ou à récupérer de l'espace, vous recevrez un courriel avec les procédures de récupération de votre matériel et nous vous demanderons de vous y conformer rapidement.
- L'ECQ se dégage de toutes responsabilités concernant les dommages ou le vol. Nous vous recommandons d'avoir une assurance personnelle.

Rentrée scolaire | Automne 2021

Entrée en vigueur le 01/01/2021

Mis à jour le 28/07/21

Accueil

Les étudiants devront remplir le formulaire sur la santé avant d'arriver à l'école, entrer par la porte de côté et pour se désinfecter les mains et par la suite, se diriger vers leurs zones de cours.

À partir du 28 juin 2021, il sera obligatoire de porter un masque de procédures (masques bleus) dans les déplacements et aires communs, et non un couvre-visage en tissu. Durant l'entraînement le masque n'est pas obligatoire si vous respectez le 2 mètres de distanciation en tout temps avec les autres. Les masques de procédures seront fournis pour les professeurs et les étudiant.e.s DEC/DEE

Procédures

- L'accès au vestiaire sera permis
- Les employés (les enseignants et enseignantes) assureront la supervision des entraînements, ainsi que le bon respect des règles.
- Vous devrez entrer par la porte d'entrée de l'ECQ sur le côté de l'église (7^e rue), au maximum 10 minutes avant l'heure du début de votre entraînement.
- La circulation dans l'école doivent se faire avec un masque de procédure.
- Lorsque vous n'avez pas à parer une personne et que la distanciation de deux mètres avec les autres est respectée, vous pouvez retirer votre masque pendant l'entraînement.
- Le port du masque est obligatoire pendant les cours de groupe ne permettant pas une distanciation de 2 mètres.
- Les zones d'entraînement allouées doivent être respectées.

Conditions de pratiques par disciplines:

Trampoline

- Maximum de 1 personne à la fois.
- Les matelas de parade doivent être nettoyés et rangés après utilisation par l'utilisateur.
- 2 personnes par trampoline sauf exception.
- Porter le masque de procédure quand vous devez parer quelqu'un ou que vous n'êtes pas en mesure de respecter la distanciation de 2 mètres.

Trampo-mur intérieur

- Maximum de deux personnes à la fois sur la plateforme.
- Maximum d'une personne à la fois sur le trampoline.

Trampo-mur extérieur

- Maximum de 4 personnes
- Maximum de deux personnes à la fois sur la plateforme.
- Maximum d'une personne à la fois sur le trampoline.
- Nous vous recommandons d'avoir des gants puisque la structure est en acier.

Aérien fixe, tissu / cerceaux / sangle/ corde de lisse / trapèze/ cube

- La longe est uniquement utilisée par un employé autorisé de l'ECQ avec masque de procédure.

Mât chinois

- Le mât utilisé doit être nettoyé après utilisation par l'utilisateur.
- La pratique se fait avec des vêtements couvrant au maximum tout le corps, pantalons longs, manches longues, ainsi que des chaussures.

Galette (rollerFlex)

- L'utilisation des galettes est acceptée.
- Un nettoyage sera effectué chaque semaine selon un horaire fixe.

Camps de jour | Été 2021

Entrée en vigueur le 22/06/2020

Mis à jour le 28/06/2021

Suite à l'annonce du gouvernement, il nous sera possible d'offrir des camps de jour cet été, en nous conformant aux recommandations de la santé publique. Un document camps de jour a été élaboré selon les règles de la DSP.

Accueil

- L'accueil se déroulera à l'extérieur. Vous serez invité à vous présenter à la porte de l'ECQ avec votre enfant en respectant les marqueurs de distanciation au sol. Un animateur viendra à vous pour faire un contrôle des symptômes ainsi qu'une vérification du numéro de téléphone auquel vous serez joignable en tout temps, et ce à tous les jours. Votre enfant sera ensuite accompagné par l'animateur jusqu'à une station de lavage des mains à l'intérieur de l'école, puis conduit à son groupe.
- Les parents ne sont pas admis à l'intérieur de l'ECQ.

Mesures générales

- Nous pourrions recevoir un maximum de 42 jeunes divisés en 7 groupes par semaine.
- Comme suggéré par les recommandations de la santé publique, aucune distanciation ne sera appliquée à l'intérieur d'un groupe (cellule) de 6 enfants et moins et son animateur désigné. Une distanciation de 1 m devra cependant s'appliquer entre les enfants de groupes différents.
- Pour des raisons de confort, les vêtements courts seront permis dans le contexte des camps de jours.
- Toutes les activités se déroulent à l'extérieur lorsque la température le permet. Les installations suivantes seront installées et permettront la pratique sécuritaire du cirque en plein air :
 - o 2 tripodes pour aérien
 - o Mât chinois portable
 - o Fils de fer autoportant
 - o Installation de jeux d'eau
- Lorsque la température ne permettra pas la tenue des activités à l'extérieur, 7 zones seront aménagées dans l'école :
 - o Salle de jeux
 - o Salle de danse
 - o 3 zones dans la grande place
 - o 1 zone aérienne
 - o 1 zone mât chinois
- La chapelle sera aménagée pour le camp jeux vidéo et ce, en respectant toutes les règles de distanciation.
- Advenant que la température ne permette pas de manger à l'extérieur, les périodes de repas seront faites en alternance entre deux groupes dans leur quartier général assigné avec le soutien des superviseurs et des préposés à l'entretien ménager pour assurer un nettoyage adéquat entre les groupes.
- Puisqu'il ne sera pas possible d'organiser un petit spectacle à la fin de la semaine pour admirer les prouesses de vos enfants, nous ferons une captation vidéo de leur création. Celle-ci vous sera partagée par courriel à la fin de la semaine.

- Les activités thématiques réalisées en grands groupes seront remplacées par des animations de personnages qui se déplaceront d'un groupe à l'autre à quelques reprises dans la journée pour ajouter un grain de folie au quotidien.

Respect des consignes de distanciation

Afin de nous assurer que tous les enfants respectent bien les consignes mises en place, nous avons intégré un nouveau personnage à l'équipe. Madame Dolorès Pouch-Pouch (Karina Werneck-Assis), grande spécialiste de la salubrité et du respect de la distanciation à l'ECQ. Karina fait partie du noyau solide du secteur récréatif depuis de nombreuses années déjà. En plus d'être un entraîneur extraordinaire elle est également clown pour la Fondation Docteur Clown. Son objectif cet été, sera de s'assurer que les enfants respectent les mesures mises en place, tout en conservant l'ambiance agréable, festive et rigolote caractéristique des camps de jour de l'École de cirque.

Horaire type

- Accueil
- Échauffement de groupe (adapté pour respecter la distanciation de 2m)
- Bloc d'activité 1 (Discipline de cirque)
- Collation
- Bloc d'activité 2 (Discipline de cirque)
- Dîner groupe 1/2/3 et jeux extérieurs groupes 4/5/6
- Dîner groupe 4/5/6 et jeux extérieurs groupes 1/2/3
- Bloc d'activité 3 (Discipline de cirque)
- Atelier thématique
- Bloc d'activité 4 (Discipline de cirque)
- Collation
- Bloc d'activité 5 (Discipline de cirque)
- Bloc d'activité 6 (Discipline de cirque)

L'horaire peut être sujet à de légers changements

Service de garde

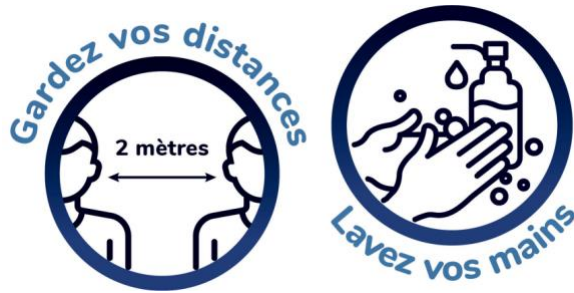
Afin d'accommoder notre clientèle, nous rendrons disponible un service de garde de dépannage. Les jeunes seront invités à prendre place à la cafétéria, avec leurs propres matériels, livres, tablettes ou autres. Un superviseur ira les chercher pour les conduire à leur groupe le matin, ou à leurs parents, en fin de journée.

Capacité des Salles

- La capacité des salles est calculée en superficie totale incluant les aires de déplacements.
- La capacité maximale d'une salle sera affichée à la porte d'entrée de celle-ci et devra être respectée en tout temps.

VISUELS EN PLACE

- Les Icones suivants se retrouvent à plusieurs endroits dans l'école afin de rappeler les consignes de bases d'hygiène et de prévention aux Étudiant.es.



- Affiche informative officielle de la CNESST des mesures de prévention pour la tenue des camps de jours

Coronavirus (Covid-19)

Mesures de prévention pour la santé dans les camps de jour

La distanciation physique, c'est L'affaire de tous :

← 2 m dans la mesure du possible →

De l'arrivée à la sortie du camp de jour

Pendant les pauses et l'heure du dîner

Respectez le ratio moniteurs-participants

Privilégiez les activités extérieures

Les Mesures d'hygiène aussi :

Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes

Éternuez et tousez dans votre coude

Jetez vos mouchoirs dès l'utilisation

Ne touchez pas vos yeux ou votre bouche avec les mains

eMployeurs, assurez-vous éga LeMent de :

Organiser les équipes de travail pour limiter les échanges

Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées

Préparer une trousse d'urgence en situation de COVID-19

Ligne d'information covid -19 :
1 877 644-4545
 pour joindre un inspecteur de la cnesst : **1 844 838-0808**

DOC06-1086 (2020-05)

- Affiche informative officielle de la CNESST des mesures de prévention pour le retour des employés au bureau.



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses

LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :

← 2 m →

 <p>Au travail, de l'arrivée à la sortie</p>	 <p>Pendant les pauses et l'heure du dîner</p>
 <p>Utilisez les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques</p>	 <p>Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives</p>

LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :

 <p>Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes</p>	 <p>Éternuez et toussiez dans votre coude</p>
 <p>Jetez vos mouchoirs dès l'utilisation</p>	 <p>Ne partagez pas les outils, sinon, désinfectez-les entre chaque utilisation</p>

EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :

 <p>Planifier les tâches afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres</p>	 <p>Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées</p>
 <p>Rendre disponibles de l'eau et du savon</p>	<p>Ligne d'information COVID-19 : 1 877 644-4545 Pour joindre un inspecteur de la CNESST : 1 844 838-0808</p>

DC300-1076-1 (2020) 04

- Procédure sécuritaire pour le port du masque

Port du couvre-visage dans les lieux publics



Avertissement :

Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas le porter.

Quand ?

- Lorsque la distanciation physique n'est pas possible dans les lieux publics, par exemple lorsque vous faites vos courses ou que vous utilisez les transports en commun. **Si vous êtes malade, restez à la maison.** Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, vous pouvez porter votre couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous donne un masque de procédure.

Pourquoi ?

- Les personnes infectées à la COVID-19 n'ont pas toutes des symptômes. Certaines personnes peuvent être infectées sans le savoir. Le port du couvre-visage pourrait permettre de diminuer le risque qu'une personne infectée transmette la COVID-19 à d'autres. Le port du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique. Le couvre-visage doit être utilisé et nettoyé adéquatement.

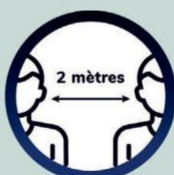
Comment utiliser votre couvre-visage ?

<p>1 Placez le couvre-visage sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).</p>	<p>2 Ajustez votre couvre-visage sur votre nez.</p>	<p>3 Ajustez également sous votre menton.</p>	<p>Lavez-vous les mains AVANT et APRÈS l'utilisation.</p>
	<p>Changez le couvre-visage s'il est humide, souillé ou endommagé.</p>		<p>Ne gardez pas le couvre-visage accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre couvre-visage pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.</p>
			<p>Pour retirer le couvre-visage, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage.</p>
			<p>Repliez les parties extérieures du couvre-visage l'une sur l'autre et déposez-le dans un sac propre. Lavez votre couvre-visage dès votre retour à la maison avec le reste de votre lessive.</p>

Le couvre-visage ne remplace pas :



Le lavage des mains



La distanciation physique



L'isolement à la maison si vous êtes malade

